

## **Rappel des fixations Marker Kingpin 2018 – FAQ pour les consommateurs**

### **Q. Quels sont les produits rappelés ? / Pourquoi ai-je reçu un avis de rappel ?**

Marker procède à un rappel volontaire de ses fixations de ski Marker Kingpin qui ont été produites et vendues durant la saison 2017-2018. Ce rappel n'affecte pas les autres produits Marker.

### **Q. Pourquoi Marker rappelle ces fixations de ski ?**

Nous avons identifié quelques cas isolés de casses d'inserts dans les butées qui pourraient entraîner un risque de chute inattendue. Cela nous est intolérable, de ce fait nous rappelons volontairement toute la production de 2017-2018 afin que nous puissions remplacer les butées de toutes les fixations par de nouvelles, qui répondent à nos exigences qualités.

### **Q. Comment puis-je savoir si ma fixation de ski fait partie de celles qui sont rappelées ?**

Vous pouvez le déterminer, soit en recherchant le numéro de série sous la talonnière, soit en inspectant le logo Marker sur la butée. (Voir document d'identification ci-joint).

### **Q. Est-ce que quelqu'un a été blessé en utilisant ces fixations de skis ?**

Les skieurs peuvent parfois tomber et se blesser car le ski est un sport risqué, mais à notre connaissance personne n'a été blessé à cause d'un insert cassé.

### **Q. Que dois-je faire si je suis en possession d'une de ces fixations de ski ?**

Si vous avez des fixations de ski Kingpin couvertes par le rappel, cessez de les utiliser et apportez-les à votre revendeur agréé Marker, qui remplacera gratuitement votre paire de butée par une nouvelle.

### **Q. J'aime mes fixations comme elles sont ; je préférerais les garder.**

Nous sommes ravis que vous aimiez vos fixations Kingpin, mais comme ce rappel concerne un problème de sécurité potentiel, vous devez absolument les renvoyer.

### **Q. J'ai reçu mes fixations de ski en cadeau, ou j'ai perdu ma preuve d'achat. Puis-je tout de même bénéficier de ce rappel ?**

La preuve d'achat n'est pas requise. Vous devez seulement réexpédier les fixations de ski à votre détaillant Marker.

**Q. Je veux profiter du rappel, mais j'aimerais garder mes anciennes fixations de ski en souvenir, est-ce que c'est possible ?**

Malheureusement non. Nous devons également reprendre les anciennes fixations de ski.

**Q. Je veux être sûr que mes nouvelles fixations seront de la même couleur que celles que j'ai maintenant. Pouvez-vous me le garantir ? Ou, pouvez-vous remplacer mes fixations par une couleur différente ?**

Nous ferons tout notre possible pour fournir des butées de remplacement dans les mêmes couleurs, gold (or) ou copper (cuivre), que vous avez achetés à l'origine, mais nous ne pouvons pas le garantir.

**Q. Je préférerais récupérer mon argent. Pouvez-vous me faire un avoir au lieu de remplacer la butée ?**

Ce rappel n'implique pas de remboursement. Le rappel autorisé par la Commission de sécurité des produits de consommation de l'Union Européenne prévoit le remplacement des unités de rappel par des neuves. Il n'autorise pas les remboursements.

**Q. Ce rappel a-t-il été approuvé par le gouvernement ?**

Oui. Nous effectuons ce rappel en collaboration avec la Commission de la sécurité des produits de consommation de l'Union Européenne, qui surveillera l'efficacité de ce programme de rappel.